

**Commune D'ORVAULT****DEPARTEMENT**

Loire-Atlantique

**ARRONDISSEMENT**

NANTES

**CANTON**

SAINT-HERBLAIN II

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

## CONSEIL MUNICIPAL

9 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le lundi neuf octobre, le Conseil municipal de la Commune d'ORVAULT s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-neuf septembre 2023, sous la présidence de Jean-Sébastien GUITTON, Maire.

**Etaient présents** : Mme Dominique VIGNAUX, M. Lionel AUDION, Mme Marie-Paule GAILLOCHET, M. Guillaume GUÉRINEAU, Mme Armelle CHABIRAND, M. Yann GUILLON, Mme Brigitte RAIMBAULT, M. Christophe ANGOMARD, Mme Valérie DREYFUS, M. David HURTREL, Mme Anne-Sophie JUDALET, M. Laurent DUBOST, Mme Catherine LE TRIONNAIRE, M. Morvan DUPONT, M. Vincent BOILEAU, M. Jean-Yves ROUX, M. Ronan GILLES, Mme Stéphanie BELLANGER, M. Pierre ANNAIX, Mme Françoise NOBLET, M. Dominique GOMEZ, Mme Sandrine BRUN, Mme Colette VINET-PINSON, M. Sébastien ARROUËT, Mme Elodie RAGUIN, M. Gilles BERRÉE, M. Damien LE ROUX, M. Florent THOMAS, M. Jean-Jacques DERRIEN, M. Thierry BOUTIN, M. André NYAMSI-HENDJI

**Absents ayant donné pouvoir** :

Mme Linda PAYET	donne procuration à	M. Dominique GOMEZ
M. Dominique FOLLUT	donne procuration à	M. Jean-Jacques DERRIEN
Mme Maryse PIVAUT	donne procuration à	M. Thierry BOUTIN

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Pierre ANNAIX ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## **16. Versement de contributions de solidarité au profit de victimes de catastrophes humanitaires au Maroc, en Libye et en Méditerranée**

***Monsieur DUPONT rapporte :***

Un séisme de magnitude 7 est survenu le 8 septembre 2023 au Maroc.

Le bilan humain est extrêmement lourd : plus de 3 000 morts sont recensés. Les conséquences matérielles de cette catastrophe sont aussi très importantes.

Par ailleurs, dans la nuit du 10 au 11 septembre, c'est la Libye qui a été frappée durement avec une gigantesque coulée de boue ayant tué plusieurs milliers de personnes.

Enfin, comment ignorer cette autre catastrophe humanitaire qui transforme la Méditerranée en nécropole tant le nombre de migrants qui y perdent la vie est élevé.

La Ville souhaite exprimer la solidarité des Orvaltaises et Orvaltains envers ces populations comme elle l'a souvent fait par le passé à l'occasion d'évènements dramatiques :

- 2015 : Népal : 1 000 €
- 2015 : Vanuatu : 1 000 €
- 2016 : Equateur : 800 €
- 2018 : Indonésie : 1 000 €
- 2020 : Liban : 1 000 €
- 2021 : Haïti : 1 000 €
- 2022 : Ukraine : 1 000 €
- 2023 : Turquie/Syrie : 1 000 €

## **I. MAROC**

Pour soutenir les populations touchées par la catastrophe marocaine, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères via son Centre de crise et de soutien a mobilisé, à la demande de Catherine Colonna, Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, les fonds de concours des collectivités territoriales (FACECO) et entreprises.

Les dons versés à ces fonds de concours permettront de soutenir la réponse d'urgence mise en œuvre par des ONG françaises et internationales déjà présentes et actives dans les zones sinistrées, en appui aux autorités marocaines.

En fonction de l'évaluation des besoins réalisée par les autorités marocaines, elle pourra également financer la mise en œuvre d'opérations humanitaires de secours d'urgence et de dons d'équipements et de vivres, au bénéfice des populations sinistrées

Le FACECO (fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) est un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE). Il permet aux collectivités territoriales qui le désirent, d'apporter une contribution à l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (comme les catastrophes) ou durables (comme en cas de conflit).

Le FACECO constitue aujourd'hui l'unique outil étatique donnant la possibilité aux collectivités de participer à une réponse coordonnée, rapide et efficace mise en œuvre par l'État face aux situations d'urgence et à la détresse des personnes affectées.

Les avantages pour la collectivité de verser au FACECO sont :

- La garantie que la gestion des fonds sera confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence et travaillant en liaison étroite avec les ONG et les organisations internationales ;
- L'assurance que les fonds seront utilisés avec pertinence, afin de contribuer à une réponse française coordonnée et adaptée à la crise ;
- L'importance apportée par le MEAE à la traçabilité des fonds versés par la collectivité et les contribuables : le ministère tiendra la Ville informée des actions menées.

## **II. LIBYE**

Concernant la Libye, à ce jour, le FACECO n'a pas été mobilisé. Il vous est donc proposé, sans attendre, de décider de verser une contribution de 1 000 € à la Croix Rouge française déjà mobilisée.

## **III. MEDITERRANEE**

SOS Méditerranée est une association civile européenne de sauvetage en mer. Elle a été créée au printemps 2015 grâce à la mobilisation de citoyennes et de citoyens résolu.e.s à agir face à la catastrophe humanitaire des naufrages en Méditerranée centrale.

SOS Méditerranée est une association humanitaire indépendante de tout parti politique et de toute confession. Elle se fonde sur le respect de l'homme et de sa dignité, quelle que soit sa nationalité, son origine, son appartenance sociale, religieuse, politique ou ethnique.

Dans le strict respect des droits humains fondamentaux et du droit maritime, SOS Méditerranée a vocation à porter assistance à toute personne en détresse en mer se trouvant dans le périmètre de son action. Les personnes concernées sont des hommes, femmes ou enfants, migrant.e.s ou réfugié.e.s, se retrouvant en danger de mort lors de la traversée de la Méditerranée.

Les dons et subventions permettent à l'Océan-Viking, navire humanitaire de l'association, de sauver des vies en mer.

Sous l'impulsion du Département de Loire-Atlantique, de la Région Occitanie et de la Ville de Paris, une plateforme des collectivités territoriales solidaires avec SOS Méditerranée a été officiellement lancée le 21 janvier 2021. Non partisane, elle a réuni un nombre important de collectivités territoriales régions, départements, tout comme des villes et communes françaises.

On peut citer le Département de Loire-Atlantique, Nantes, Saint Nazaire, Saint Herblain, Rezé, Couëron, Sainte Luce sur Loire, Pontchâteau, Bouvron, Saint Malo de Guersac, Saint Joachim...

Il est donc proposé de rejoindre ces collectivités et de verser une contribution financière à l'action de SOS Méditerranée.

## **DECISION**

Sur proposition de la commission Culture, Sports et Coopération Internationale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par des votes distincts, à l'unanimité :

- **DECIDE DE VERSER** au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) une contribution de 1 000 euros.  
Les crédits seront prélevés sur le compte 04.6574.
- **DECIDE DE VERSER** à la Croix Rouge française une contribution de 1 000 euros.
- **DECIDE DE VERSER** à SOS Méditerranée une contribution de 1 000 euros.  
Les crédits seront prélevés sur le compte 04.6574.

Extrait certifié conforme  
Orvault, le 10 octobre 2023

Pour le Maire  
**Le Directeur général**

**Le secrétaire de séance**



**Jean-François MAISONNEUVE**



**Pierre ANNAIX**

Rendu exécutoire  
Par télétransmission en Préfecture le : 10 OCT. 2023  
Et par publication le : 10 OCT. 2023